

MÉCANIQUE AUTOMOBILE

5298 - DEP - 1 800 h

FRAIS DE FORMATION 2024-2025

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	10,50 \$
2 - Santé, sécurité et protection de l'environnement	12,00 \$
3 - Recherche d'information technique	16,50 \$
4 - Chauffe, soudage et coupage	0,89 \$
5 - Travail d'atelier	22,75 \$
6 - Communication en milieu de travail	9,75 \$
7 - Vérification de l'état général de moteurs à combustion interne	16,75 \$
8 - Réparation de moteurs à combustion interne	
9 - Vérification de systèmes liés à la tenue de route	26,00 \$
10 - Réparation de systèmes liés à la tenue de route	
11 - Vérification de systèmes électriques et électroniques	22,50 \$
12 - Réparation de systèmes d'éclairage	
13 - Vérification de systèmes de base commandés par ordinateur	17,00 \$
14 - Vérification de systèmes de transmission de pouvoir	20,00 \$
15 - Réparation de système de transmission de pouvoir	
16 - Vérification de systèmes de démarrage, de charge et d'accessoires électromagnétiques	20,50 \$
17 - Réparation de système de démarrage, de charge et d'accessoires	
18 - Vérification de système liés à la température du moteur et de l'habitacle	16,00 \$
19 - Entretien et réparation de systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle	13,75 \$
20 - Vérification de systèmes de sécurité actifs et passifs	15,50 \$
21 - Réparation de systèmes de sécurité actifs et passifs	
22 - Entretien général d'un véhicule automobile	
23 - Vérification de systèmes d'allumage électronique	17,25 \$
24 - Réparation de systèmes d'allumages électroniques	
25 - Vérification de systèmes d'injection électroniques et antipollution	26,00 \$
26 - Entretien et réparation de syst d'injection électronique et antipollution	
27 - Vérification du fonctionnement du groupe motopropulseur	14,75 \$
28 - Recherche d'emploi	
29 - Intégration au milieu de travail	
Sous-total	298,39 \$

II. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	9,05 \$
Accès à la plateforme ELECTUDE pour une période de 18 mois (NON REMBOURSABLE)	138,00 \$
Sous-total	147,05 \$

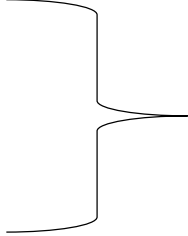
TOTAL: Montant à payer au centre

448,44 \$

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

5 stylos à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		
3 crayons à mine		
1 gomme à effacer		20,00 \$
1 surligneur		
1 cahier de notes (80 pages)		
Cadenas		8,00 \$
Pantalons de travail bleus. Quantité recommandée: 3		120,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA (triangle vert)		140,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA. Aucune lunette teintée. Quantité recommandée: 3		6,00 \$
	Coût approximatif	294,00 \$

IV. Uniformes obligatoires à vous procurer chez le fournisseur autorisé*

Chandail ou chemise à manches courtes ou longues avec le logo du centre. **	135,00 \$
Coton ouaté bleu (sans capuchon) avec le logo du centre	34,50 \$
	Coût approximatif 169,50 \$

*Vous aurez le nom du fournisseur retenu lors de votre rencontre d'accueil

**Quantité recommandée: 3

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.